

BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

TIRÉ A MILLE EXEMPLAIRES

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE

**10 RUE DE L'HOPITAL,
MONTREAL.**

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 4 heures.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL CAN.

10 Rue de l'Hopital.

Adresse Télégraphique : "GALLIA" Montréal.

A V I S

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

**Chambre de Commerce Française
de Montréal,**

10 RUE DE L'HOPITAL.

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises—comme il est juste—à la

Chambre de Commerce du District de Montréal.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DU CANADA EN 1901-1902

Un état préliminaire qui vient d'être préparé par le département des Douanes, à Ottawa, donne les chiffres suivants des échanges commerciaux du Canada avec les principaux pays où il achète et vend :
Le Canada a importé en

| De | 1902 | 1901 |
|----------------------|---------------|---------------|
| Etats-Unis..... | \$120,809,956 | \$110,485,008 |
| Grande-Bretagne..... | 49,215,693 | 43,018,164 |
| France..... | 6,670,778 | 5,398,021 |
| Allemagne..... | 10,814,029 | 7,021,405 |
| Italie..... | 724,682 | 327,361 |
| Belgique..... | 1,700,697 | 3,828,450 |
| Terreneuve..... | 1,125,426 | 625,568 |

Le total des importations de tous les pays dédouanées pour la consommation, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1902 a été de \$202,791,595 ; comparative-ment à \$181,257,988 pendant l'exercice précédent.

Les exportations de produits canadiens seulement (commerce spécial) pour tous les pays ont été de \$196,019,763, pendant le dernier exercice ; elles avaient été pendant l'exercice précédent de \$177,443,434. Elles ont été dirigées principalement sur les pays suivants :

| | 1902 | 1901 |
|----------------------|---------------|--------------|
| Etats-Unis... .. | \$ 71,196,505 | \$67,995,726 |
| Grande-Bretagne..... | 109,342,245 | 92,857,525 |
| France..... | 1,388,848 | 1,436,622 |
| Allemagne..... | 2,692,535 | 1,374,716 |
| Belgique..... | 2,444,490 | 1,728,484 |
| Terreneuve..... | 2,381,867 | 2,142,877 |
| Australie..... | 2,574,752 | 2,297,521 |
| Antilles..... | 1,967,039 | 1,896,262 |

Ces chiffres sont encore provisoires et sujets à rectification. Pendant l'exercice 1901, le total des exportations canadiennes sur la France en commerce général était augmenté d'une somme de \$144,703 représentant des marchandises de provenance étrangère réexportées en France. Ce commerce de transit que le Canada fait pour le compte des Etats-Unis de l'ouest, principalement, se montait en 1901 à \$17,077, 757.

LES SUCRES FRANÇAIS AU CANADA

Depuis deux ans les sucres bruts de la sucrerie française ont conquis une place importante sur le marché du Canada, auparavant monopolisé—ou à peu près—par l'Allemagne et la Belgique. Pendant l'exercice 1900-1901, le Canada a importé de France près d'un million de dollars ; en 1901-1902 quoique nous n'ayons pas encore les chiffres détaillés, nous sommes à peu près certain que le chiffre de ces importations a dû se rapprocher de deux millions de dollars.

Malheureusement, le protocole adopté par la conférence de Bruxelles, s'il passe dans la législation française, comme c'est à prévoir, va priver nos fabricants de sucre des avantages qui leur permettaient d'offrir leur produit aux raffineries canadiennes à meilleur compte que leurs concurrents d'Allemagne et de Belgique. Tandis que les Allemands après l'abolition de la prime gouvernementale ont encore la faculté de primer leur exportation aux frais des Cartels, les Français à qui cette organisation manque vont se trouver nécessairement en état d'infériorité à l'étranger.

En outre, le Canada fait des efforts suivis pour étendre son commerce avec les Antilles anglaises, productives de sucres de canne et dans ce but, il leur offre le bénéfice de son tarif réduit, comme à l'Angleterre. Une ligne de vapeurs bi-mensuels relie Halifax N. E. avec la Jamaïque, où elle peut concentrer le commerce des Antilles. Déjà le courant commence à s'établir et dans les rapports consulaires publiés par le gouvernement de Washington, on trouve la constatation de ce fait que le sucre des Antilles, dont le marché était jusqu'ici aux Etats-Unis, se dirige en plus grande quantité vers le Canada, c'est-à-dire vers Halifax. Un des consuls des Etats-Unis, dont le rapport est inséré dans le fascicule de juillet des rapports consulaires établit par des chiffres que le marché de Halifax, où il existe une grande raffinerie, est plus avantageux pour les planteurs de Trinidad que celui des Etats-Unis.

Le gouvernement anglais a, par-dessus le marché,

promis une prime aux planteurs des Antilles qui se plaignent de la mévente de leurs sucres et le budget du Royaume-Uni contient un crédit assez fort destiné à cet objet. Evidemment l'Angleterre, qui a adhéré à la conférence de Bruxelles, ne peut pas ouvertement primer l'exportation de sucre de ses colonies ; mais elle prendra quelque moyen détourné d'obtenir le même résultat.

Que voulez-vous que fassent nos sucres français abandonnés par le gouvernement contre la concurrence des Cartels et des tarifs de faveur ?

Leur seule ressource serait d'obtenir au Canada un dégrèvement en leur faveur, qui puisse contrebalancer les avantages des sucres allemands.

LES PREMIERS RAILS D'ACIER FABRIQUÉS AU CANADA

Le 5 mai dernier, on procédait aux nouvelles usines de la " Algoma Steel Co ", à un premier essai de fabrication de rails d'acier.

Cette installation, la première qui ait été établie dans le pays, est due à l'initiative d'un syndicat de capitalistes américains, dont M. F. Clergue est l'âme en même temps que la pensée dirigeante.

L'usine, ou plutôt ce qui serait plus exact la cité industrielle dont la A. S. Works, fait partie, est située au Sault Sainte Marie, Ont., c'est-à-dire dans le " Nouvel Ontario ".

C'est là un événement, une date mémorable, et dont il convient de prendre bonne note. Cette tentative marque incontestablement, le début d'une ère industrielle qui va modifier la situation économique du centre et de l'est du Canada.

" L'histoire se répète, " dit-on, rien de plus vrai ! Souhaitons que ce mot fameux, qui a reçu sa pleine réalisation dans le domaine politique, se confirme complètement dans le domaine économique, car ce serait pour les créateurs de la nouvelle industrie un pronostic du meilleur augure.

Les exemples ne manquent pas.

Nos voisins ont débuté dans cette même industrie sous des auspices moins encourageants que nous, et cependant, ils ont tellement réussi que les nations industrielles de la vieille et savante Europe, en sont réduites à considérer d'un œil inquiet les progrès accomplis et la concurrence désastreuse qui leur est faite. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour nous ? Nous avons des capitaux abondants à notre disposition ; nos voisins eux n'en avaient pas, au contraire ils devaient à la plupart des nations européennes ; nous avons l'outillage le plus parfait qui existe (le dernier en date) ; nos voisins ont dû créer, pour ainsi

dire de toutes pièces, le matériel qui a fait leur fortune économique et cela en présence de la métallurgie anglaise, alors à son apogée. Mais dira-t-on que nous faut-il de plus pour assurer le succès ? Il faut l'arme qui a permis à l'industrie américaine naissante de vaincre le triple colosse, anglais-allemand-belges ; une politique fiscale intelligente—je crois que nous avons cet élément de succès, pourvu toutefois que nous sachions lui donner en temps utile, l'élasticité, qui est indispensable à son bon fonctionnement.

J. H.

(Du Bulletin de la Chambre de Commerce du District de Montréal).

AUX FORGES ET ACIÈRIES DU SAULT STE-MARIE

Le Syndicat Clergue achève la construction de son installation pour fabriquer le charbon de bois, et on annonce qu'elle fonctionnera dans quelques semaines.

C'est l'installation de cette nature la plus considérable qui existe au monde. La consommation primitive des fourneaux sera de 25,000 cordes de bois par jour. Ils fonctionneront à temps pour fournir le charbon de bois nécessaire à l'alimentation du premier haut-fourneau qui sera allumé l'automne prochain.

Le bois dur nécessaire à la production du charbon de bois a été coupé le long de la ligne de l'Algoma Central et Hudson Bay Ry., et depuis plusieurs mois des centaines d'hommes sont occupés à préparer les cordes de bois nécessaires.

Mais ce n'est pas seulement le charbon de bois qui sera ainsi fabriqué. Depuis deux ans des savants et des chimistes étudient des méthodes nouvelles pour tirer partides résidus de la fabrication et on annonce que les résultats obtenus sont merveilleux. Aucun des résidus ne sera inutilisé et ils seront convertis en teintures, alcools et acides ayant tous une valeur marchande considérable.

Des brevets ont été pris pour la fabrication de ces produits et tout annonce la création d'une industrie d'une grande importance.

(La Patrie).

L'ELECTRICITE AU CANADA

L'emploi de l'électricité au Canada, continue à augmenter, écrit M. Bittinger, consul général des Etats-Unis à Montréal ; et les appareils électriques sont importés principalement des Etats-Unis.

M. George Johnson, statisticien du gouvernement fédéral, dans son rapport sur l'emploi de l'électricité au Canada dit que le nombre des compagnies d'éclairage électrique a augmenté, de 250 qu'elles étaient en 1898 à 306 en 1901. Les lampes à arc en usage ont

augmenté de 10,389 à 12,800 et les lampes à incandescence, de 463,615 à 815,176. L'augmentation pour les deux genres de lampe est de 60 p. c.

Sur les 306 compagnies, il y en a 196 ou 64 p. c. dans la province d'Ontario ; 50 dans la province de Québec, 21 dans la Nouvelle-Ecosse ; 14 dans la Colombie Anglaise ; 11 au Nouveau-Brunswick ; 6 au Manitoba ; 5 dans les territoires du Nord-Ouest et 3 dans l'île du Prince-Edward.

Villes et villages d'Ontario se sont pourvus de lumière électriques ; 42 villes de la province de Québec ont leur outillage d'éclairage électrique ; ainsi que 20 villes de la Nouvelle Ecosse et 10 du Nouveau Brunswick. Un certain nombre de villes ont plusieurs usines d'éclairage électrique. Montréal en compte trois grandes et plusieurs petites.

Il existe des tramways électriques dans presque toutes les villes de quelque importance. Montréal et ses faubourgs comptent trois réseaux. Les villes de Québec, Toronto, Halifax, St John (N.-B.), Hamilton, Cornwall, Winnipeg, Ottawa, ont chacune une compagnie de tramways électriques.

Les tramways électriques ruraux sont en plein développement dans la province d'Ontario. Si la législature de la province accorde toutes les concessions qui lui sont demandées et si toutes les lignes sont construites cette année, la province d'Ontario possèdera l'année prochaine 1,046 milles (1674 kilomètres) de tramways électriques ruraux. Douze compagnies demandent ces concessions et le territoire qu'elles intéressent s'étend depuis Cornwall à l'est, jusqu'à Windsor à l'ouest ; et lorsque les voies seront construites, il y aura une ligne électrique ininterrompue entre ces deux villes—sauf une courte solution de continuité entre Glencoe et Tecumseh. Et en même temps il y aura une autre ligne allant vers le nord, depuis London jusqu'à Owen Sound, longeant les bords du Lac Huron.

Dans la province de Québec, le parlement a autorisé la construction de 50 miles (80 kilomètres) de nouvelles voies électriques.

Il est exact, comme le dit M. le consul général Bittinger, que le Canada achète la plus grande partie de ses appareils électriques aux Etats-Unis : d'abord parce qu'ils sont à meilleur marché et ensuite parce qu'on peut les recevoir très peu de temps après que la commande a été donnée. Il nous semble cependant que certains appareils et certaines fournitures peuvent être achetés en France à aussi bon compte et de meilleure qualité qu'aux Etats-Unis. Il existe déjà un commencement de courant d'affaires dans cette direction ; pour l'augmenter et lui donner toute la capacité à laquelle il peut prétendre, il faudrait que les

maisons françaises désireuses d'y participer fissent visiter le pays par des représentants munis d'échantillons. Ces représentants devraient en même temps faire connaître à la maison de France les types, mesures, forces, etc., usités au Canada, afin qu'elle puisse fournir l'article précis qui est en usage.

Dans ces conditions, nous croyons qu'il y a d'assez importantes affaires à traiter avec le Canada.

LE PLATINE EN COLOMBIE ANGLAISE

On trouve le platine dans la vallée de le Similkameen, en Colombie Anglaise, à environ 150 milles (240 kilomètres) à l'est de Vancouver. Des Chinois, dit-on gagnent leur vie depuis une vingtaine d'années à recouvrir le platine des placers de la rivière Tulameen et des ruisseaux Granite. On a annoncé, en avril dernier, la formation d'une compagnie à fonds social pour exploiter les *claims* portant du platine dans ces environs ; cette compagnie porte le nom de *The State Creek Hydraulic Company*, et le capital en est fourni, dit-on, principalement par des capitalistes de Seattle, territoire de Washington, Etats-Unis. Elle se propose d'exploiter une concession de 320 acres (environ 134 hectares) sur le State. Ce ruisseau se trouve juste de l'autre côté de la frontière dans le territoire de Washington ; mais la compagnie a l'intention de traverser la frontière et d'exploiter le gisement sur le territoire de la Colombie Anglaise. On la dit sûre du succès. Et si elle réussit, il y aura bientôt une foule de mineurs sur ce point.

Tous les ruisseaux de cette région contiennent plus ou moins de platine. La proportion de métaux précieux dans le gravier, d'après de nombreuses analyses faites pour le compte de la compagnie serait de deux tiers d'or et d'un tiers de platine brut. Quelques prépites sont gros comme le petit doigt. La valeur ordinaire que porte le gravier est de 25 cents (1 fr. 25) à la *yard* eu or et en platine ; mais l'on espère que dans les 320 acres de la concession on trouvera l'ancien lit du ruisseau où le gravier sera beaucoup plus riche.

On dit aussi qu'un autre gisement de platine a été découvert dans la montagne Kennedy, près de Princeton, Colombie Anglaise. Des échantillons de gravier auraient été soumis à l'analyse et le résultat aurait été si satisfaisant que des capitalistes s'y sont intéressés et font visiter le terrain par un expert pour avoir une idée de la quantité de platine que l'on en pourrait tirer.

LA CONVENTION FRANCO-CANADIENNE JUGÉE PAR LES CANADIENS

La Chambre de Commerce du District de Montréal publie dans son *Bulletin* du mois courant, le rapport de son comité spécial chargé d'étudier le traité de commerce franco-canadien au point de vue de certaines modifications demandées par le commerce canadien. Nous croyons intéressant de reproduire ici ce document.

Le comité nommé pour s'enquérir du bien-fondé de certaines plaintes faites par le commerce canadien au sujet du traité franco-canadien, a l'honneur de faire rapport :—

Ce traité signé à Paris le 6 février 1893, sanctionné par le Parlement Canadien le 23 juillet de l'année suivante—1894—n'est entré en force, par proclamation du Gouverneur en Conseil, que le 14 octobre 1895.

Les Hautes parties contractantes déclarent au préambule que le but de cette Convention est " d'améliorer et d'étendre les relations commerciales entre le Canada et la France "

La nature des représentations portées à votre Conseil soulevèrent les questions suivantes :

Le traité tel qu'il a été passé, a-t-il répondu depuis sa mise en opération, aux espérances qu'il avait fait naître ? Est-il susceptible, sans modification, d'atteindre le but que se sont proposés ses promoteurs ?

Les statistiques officielles du commerce répondent à la première question : le 30 juin 1897, se terminait la première année complète sous l'opération du traité.

Voici, y compris l'exercice de l'année courante, le mouvement de l'importation et de l'exportation des deux pays :

IMPORTATIONS DE FRANCE EN CANADA

| | |
|--------------------------------|-------------|
| 1897..... | \$2,507,128 |
| 1898..... | 4,090,827 |
| 1899..... | 3,879,872 |
| 1900..... | 4,464,938 |
| 1901..... | 5,503,405 |
| 1902 (les 10 premiers mois)... | 5,473,711 |

EXPORTATIONS DE PRODUITS CANADIENS EN FRANCE

| | |
|--------------------------------|------------|
| 1897..... | \$ 690,696 |
| 1898..... | 1,025,262 |
| 1899..... | 1,557,722 |
| 1900..... | 1,374,770 |
| 1901..... | 1,581,331 |
| 1902 (les 10 premiers mois)... | 1,099,699 |

En adoptant la moyenne des dix premiers mois de l'année courante comme base de calcul pour le dernier exercice, il résulterait un total d'importations de \$6,568,453 soit une augmentation de \$1,065,048 sur l'an-

née 1901 et pour l'exportation : \$1,211,639, soit une diminution de \$369,692.00.

Après renseignements recueillis et informations obtenues chez les principales maisons qui ont tenté de faire le commerce d'exportation avec la France et celles qui achètent directement des maisons françaises, votre comité en est arrivé à attribuer le pénible développement du commerce d'importations ainsi que le caractère stationnaire, avec une tendance au recul de l'exportation des produits canadiens aux causes suivantes :—

1o. A l'absence d'une ligne directe de navigation entre la France et le Canada ;

2o Aux conditions différentes de transport des marchandises des deux pays et d'admission au bénéfice du traité.

Par l'Art. 1, de ce traité les produits français, pénétrant en Canada, ne sont pas astreints à la condition du *connaissance direct* et peuvent être admis au bénéfice de la réduction des tarifs même après avoir été expédiés d'abord en Angleterre, ou aux Etats-Unis, etc... etc.....

Pour jouir du tarif minimum en France, les produits canadiens, en vertu de l'Art. III, doivent y être exportés directement. Si le navire qui en est chargé touche à un port étranger avant d'arriver au port de débarquement en France, cette marchandise est frappée de la surtaxe d'entrepôt en sus des droits fixes.

Dans le premier cas, cela permet aux marchands de New-York ou d'autres ports étrangers, d'écouler leur surplus de marchandises françaises en concurrence avec les importateurs directs du Canada. Cette opération peut être portée dans les tableaux de statistique, au crédit de l'importation française au Canada, mais le bénéfice attendu des relations directes entre les deux pays n'en est nullement accru. Cette importation par voie détournée, prive en outre d'un trafic qui lui appartiendrait légitimement, la ligne directe franco-canadienne que l'on a vainement essayé jusqu'à ce jour d'établir sur des bases satisfaisantes. Or, cette ligne est indispensable à notre commerce d'exportation avec la France pour que les produits canadiens, mentionnés au traité, puissent jouir des bénéfices du tarif minimum.

En conclusion, votre comité croit que des représentations devraient être faites aux deux gouvernements :—

1o Pour l'octroi de subventions ou l'adoption de tel autre mode d'encouragement qui assurerait l'établissement d'une ligne directe de navigation dans des conditions certaines de succès ;

2o Pour que l'article 1—du traité actuellement en

force soit modifié de façon à rendre obligatoire l'expédition *directe* de la marchandise de la France à l'un des ports canadiens ;

3o Pour que les conditions d'entrée des marchandises dans les deux pays deviennent identiques.

Votre comité soumet de plus que la prochaine visite en France du Premier Ministre canadien se présente comme l'occasion la plus favorable de régler ces matières et d'étudier en outre la possibilité d'étendre de part et d'autre, sur un plus grand nombre de produits, les bénéfices de ce traité.

Il recommande que les vues de votre Conseil soient immédiatement communiquées à qui de droit.

Le tout respectueusement soumis,

Le Comité,

(Signé) ALPH. DESJARDINS,
Rapporteur,
“ D. MASSON,
“ ALBERT HÉBERT,
“ H. LAPORTE,
“ L. E. GEOFFRION.

LES IMPORTATIONS FRANÇAISES AU CANADA

Nous reproduisons ci-dessous les conclusions du rapport de M. le Consul Général pour le Canada, sur le commerce extérieur du Canada en 1900-1901, que vient de publier le *Moniteur Officiel du Commerce*.

“ Le fait le plus caractéristique qui se dégage pour nous des statistiques, c'est l'augmentation des importations de France au Canada qui, entre 1900 et 1901, ont progressé de plus d'un million de dollars.

Elles représentent, pour cette année, une importation totale de 5,398,021 dollars. Or, ce chiffre est probablement au-dessous de la réalité. Bon nombre de marchandises importées par la voie de l'Angleterre continuent d'être inscrites comme produits anglais. Il doit en être ainsi notamment pour les tissus portés de soie, dont le chiffre réel dépasse sans doute celui aux relevés canadiens (412,000 dollars pour la France, alors que les soies dites d'Angleterre, pays où l'industrie de la soie est si peu développée sont comptées pour 1,300,000 dollars).

Nous avons eu l'occasion de signaler la réapparition des sucres bruts français sur le marché canadien ; ils figurent dans les entrées de la douane, en 1900-1901, pour 986,618 dollars.

C'est la seconde fois que le fait se produit. En 1898 des sucres français, d'une valeur de 522,396 dollars, avaient également trouvé leur placement au Ca-

nada. Les années suivantes ils avaient totalement disparu. Il faut souhaiter que les circonstances stimulent nos exportateurs de sucre à ne plus désertier un marché dont l'importance ne peut que se développer.

Les gants, malgré la concurrence de l'industrie locale, sont en augmentation de plus de 30,000 dollars (203,258 dollars au lieu de 171,477 dollars). Les eaux-de-vie passent de 297,135 dollars en 1900 à 338,621 en 1901. Les vins légers continuent leur marche ascendante ; il s'en est importé pour plus d'un demi million de francs l'année dernière. Les champagnes sont portés pour 213,681 dollars, contre 231,603 l'année précédente. Cette diminution d'une année à l'autre n'est qu'accidentelle : le goût pour nos vins de Champagne est toujours aussi vif, mais il est nécessairement restreint à la classe la plus riche.

Les articles de fumeurs, notamment les pipes de St-Claude, sont en progression. Ils figurent pour un chiffre égal à celui des importations anglaises, 92,000 dollars. Les tissus en laine filée sont portés pour 505,000 dollars, chiffre à peu près identique à celui de l'exercice précédent. A noter le progrès dans l'importation des peaux vertes françaises qui de 151,554 dollars passent à 262,074 dollars et atteindront probablement 350,000 dollars pour l'exercice en cours, d'après ce que m'assure le chef de la maison française, qui est le principal initiateur de ce commerce.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus sont encourageants. Ils le seraient davantage encore si un plus grand nombre de représentants de maisons françaises venaient, sinon se fixer, au moins visiter le Canada.

J'ai constaté le progrès de nos importations en articles pour fumeurs, en gants, en peaux vertes. Ce progrès est dû, en grande partie, à ce que ces articles sont poussés par des négociants français établis à Montréal. Ils agissent pendant que d'autres se contentent d'écrire. Aussi le résultat est-il bien différent. A cet égard les preuves abondent. Ainsi, l'an dernier, le représentant d'une fonderie de cloches pour églises, appelé par une maison d'importation française, a passé quelques semaines à visiter la clientèle canadienne. Les ordres lui sont venus nombreux et se traduiront par des chiffres accrus dans les prochaines statistiques. Déjà, pour celles qui font l'objet de ce rapport, les cloches de fabrication française figurent pour 14,196 dollars contre 5,760 l'année précédente. Ce que la fabrication française a gagné représente à peu près exactement ce que la fabrication américaine a perdu (14,990 dollars en 1901, au lieu de 24,582 dollars en 1900) ”.

ALFRED KLECZKOWSKI,
Consul général de France.

LES MINES DU YOUKON

(Suite et fin.)

Les titres de propriétés sont loin de présenter même à l'heure actuelle toutes les garanties que l'on trouve au Klondyke.

(Record à Nôme, 42 au-dessous de 0 Fahrenheit, 26 janvier 1901. Record à Dawson 17 janvier 1901, 69 au-dessous de 0 Farenhet : le 19 juillet 1901, 83 Farenheit au-dessus de 0).

Il n'y a pas de bois de chauffage, sauf celui apporté par la mer. Le charbon s'y est vendu 125 doll. 00 la tonne en 1900, (à Dawson, charbon indigène 20 doll. 00). On n'a trouvé de charbon en quantité appréciable qu'à Point Lisbourne sur l'Océan Arctique, où les baleiniers se sont ravitaillés depuis 1880.

On a transporté à Nôme beaucoup de maisons démontables en alluminium.

Nôme district.

Comprend les placers de Snake River, d'Ancil creek, Nôme et Penney creek, soit environ 40 kilomètres carrés. Population : 6,000 habitants. 1 église (mission des Pères Jésuites).

3 banques : Nôme City Bank, Bank of Cape Nôme, Alaska Banking and Trust Co.

1 régiment d'infanterie américaine à Fort Davis.

1 juge pour la cour du district.

Eau, téléphone, électricité.

San Francisco à Nôme par mer : 5,000 kilomètres.

A 40 kilomètres au sud de Nôme, il y a le village de Port Safety (population 600).

Council City district.

Fondé en 1897 : 160 kilomètres est de Nôme. Placers d'Ophir, Elkhorn, Sweet cake, Gold bottom.

Population : 700 habitants à Council City sur la Fish river ; on trouve aux environs du bois de chauffage.

Chinik district.

Capitale Bluff City, sur la côte, fondée en juin 1900. La plage est si riche qu'elle a produit en quelques semaines 1 000,000 de dollars.

Population : 500. A l'embouchure du Daniels creek, près d'un ancien campement esquimau dont les " igloos " ont été démolies parce qu'on a trouvé de l'or autour.

Kougarok district.

Capitale Teller City, à l'entrée de Grantley Harbor à 113 kilomètres au nord de Nôme, fondée en juillet 1900. Placer de Bleustone.

Population : 1,200.

Port Clarence district.

Capitale Behring City à 129 kilomètres nord de Nôme. Le seul bon port de la mer de Behring.

Population : 300. Une banque.

Good hope district.

Créé en septembre 1900, à l'est du Cercle Antarctique : a produit l'automne dernier 6,000 dollars.

Cape York district.

A 40 kilomètres au nord de Port Clarence A été prospecté en 1899, délaissé en 1900, puis réoccupé en 1901.

Tout citoyen *américain* a le droit de s'emparer dans chacun de ces districts d'un placer claim de 20 acres ou de quartz claim de 1,500 pieds par 600.

Le nombre de ces derniers est illimité.

Tout citoyen *américain* peut occuper un claim au nom de celui ou de ceux dont il a une procuration régulière à cet effet.

Statistique de l'Alaska.

Population en 1880 : 33,462.
— en 1890 : 32,052. Recensement officiels.
— en 1900 : 63,592.

Superficie habitée : 806,000 kilomètres carrés.

Selon les estimations les moins risquées, la production aurifère de l'Alaska et du Youkon sera en 1901, de plus de 40,000,000 dollars. Elle passera le total de la production aurifère de toutes les mines des États-Unis en 1895, égalera le sixième de la production aurifère entière du monde en 1899.

Il ne s'est jamais encore rencontré de région minière qui ait livré en moins de temps plus de richesses au monde avec un petit nombre de travailleurs que l'extrémité nord ouest du continent *américain*. Il est presque impossible de supputer ses trésors aurifères. La France doit s'y tailler une des meilleures parts pour le placement de ses capitaux improductifs. Son industrie et son commerce y trouveront un champ qui s'y développe chaque année dans des proportions extraordinaires : les mineurs qui envahissent l'Alaska sont les premiers consommateurs à cause de la dureté excessive du climat contre lequel ils ont à lutter.

AUZIAS TURENNE

Agent consultative de France à Dawson Cité

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES MANUFACTURIERS

Les membres de cette association ont terminé la semaine dernière leurs grandes assises annuelles, à Halifax, après avoir adopté toute une série de résolutions très importantes et surtout très pratiques concernant le tarif, le bois de pulpe, le tabac canadien, une représentation du commerce canadien à l'étranger, l'établissement du système métrique des poids et mesures dans le pays, enfin l'organisation d'une grande exposition des produits de l'industrie canadienne qui aurait lieu à Toronto en 1903.

Voici d'ailleurs le texte même de ces importantes résolutions :

LE TARIF

“ Résolu que de l'avis de cette association la situation du Canada exige la révision immédiate et complète sur des bases qui favoriseront plus efficacement

les ateliers du Canada où l'on fabrique des objets que nous importons actuellement ;

“ Que dans cette révision les intérêts de toutes les parties devraient être pris en considération, qu'il s'agisse de l'agriculture, des mines, des pêcheries ou des manufactures, en vue de leur développement ;

“ Que bien que ce tarif doive d'abord protéger les intérêts canadiens, il devrait accorder une notable préférence à la mère-patrie et toute autre partie de l'empire britannique avec laquelle la réciprocité commerciale peut être arrangée à notre avantage mutuel, en reconnaissant toujours que, sous toutes les conditions, le tarif minimum doit donner une protection à tous les producteurs canadiens ”.

En parlant sur cette motion, M. G. E. Drummond a dit qu'au moins 70 millions de marchandises que nous importons devraient être manufacturés au Canada. Il ne s'oppose pas à une préférence accordée à la mère-patrie. Il serait intéressant de calculer ce que le pays a perdu parce que le tarif n'a pas été révisé l'année dernière. Les conditions ont changé et un changement est nécessaire. Les ministres voulaient conserver leur liberté d'action pour la conférence coloniale, mais maintenant, le changement est urgent. Il faut que le tarif soit amendé de façon à conserver au Canada les industries susceptibles de s'y développer.

M. T. A. Russel a dit que le tarif ne devrait être amendé qu'à de longs intervalles, mais complètement.

Il cite des amendements qui, selon lui, sont devenus nécessaires. Il croit que la préférence à l'Angleterre ne devrait pas être fixée en bloc, mais être déterminée à des taux proportionnés aux besoins de protection de nos industries. Il faut que le tarif protège suffisamment nos industries pour induire notre population à rester dans le pays.

D'autres membres de la convention ont exprimé leurs vues dans le même sens, puis la résolution qui précède a été adoptée unanimement.

LES REPRÉSENTANTS DU COMMERCE

“ Résolu que l'Association des Manufacturiers canadiens prie instamment le gouvernement, en envoyant des représentants de commerce dans les pays étrangers, de choisir des hommes dont les connaissances et l'expérience les désignent pour une si importante tâche ;

“ Et lorsqu'ils seront nommés, que toutes les facilités leur soit données de rencontrer avant de partir pour le pays qui leur est assigné, tous ceux qui sont intéressés dans le commerce de ce pays. Et qu'il soit de plus résolu de demander encore une fois au gouvernement de faire préparer des rapports périodiques au Canada de ces représentants, de manière à rensei-

gner les exportateurs canadiens sur les méthodes nécessaires pour développer les relations commerciales désirées ;

“ Résolu que l'Association approuve une nouvelle édition du *Canadian Trade Index*, contenant autant d'informations que possible sur le commerce de ses membres ;

“ Résolu qu'en vue de l'établissement d'une ligne directe de vapeurs entre le Canada et le Sud-Africain, et les indications favorables d'un marché pour les produits canadiens en ce pays, il serait de l'intérêt des manufacturiers d'envoyer un représentant dans le Sud Africain pour représenter les membres de l'association, dès que la situation financière de celle-ci le permettra ”.

LE SYSTEME MÉTRIQUE

Une autre résolution prie le gouvernement fédéral ne s'entendre avec les gouvernements provinciaux pour l'adoption d'une loi pourvoyant à l'enseignement général du système métrique.

Résolu qu'un comité spécial soit nommé pour faire une enquête complète sur les organisations ouvrières et leurs effets sur les industries et manufactures.

Une résolution nomme un comité pour étudier la question des droits d'auteurs, marques de commerce, etc.

Une résolution remercie le gouvernement fédéral de nommer une commission pour faire une enquête sur la question de promouvoir l'enseignement technique en Canada.

Une résolution remercie le gouvernement fédéral pour le prompt établissement d'un service de vapeurs entre le Canada et l'Afrique, et demande que le câblegramme suivant soit expédié à l'hon. M. Mullock : “ La convention des manufacturiers canadiens transmet ses remerciements pour l'établissement du service de vapeurs Sud-Africain ”.

Résolu que l'association s'efforce, par tous les moyens possibles de promouvoir l'augmentation des importations directes de sucre et d'autres produits des Antilles Anglaises.

Résolu que l'association, en assemblée annuelle, prie le gouvernement d'accorder son aide à une exposition de tout le Canada, et autorise son comité exécutif à organiser si possible cette exposition pour être tenue à Toronto en 1903, et qu'en outre des produits canadiens, y soient aussi exposés ceux de Terre-Neuve, des Antilles Anglaises et de la Guyane Anglaise.

Une résolution a été adoptée à l'effet d'offrir une récompense pour la meilleure suggestion qui sera faite en vue de faire disparaître la tendance à acheter les produits importés préférablement aux produits canadiens.

LE TABAC

Résolu que les droits sur le tabac brut étranger soient élevés à 20 cents par livre et que les droits sur le tabac manufacturé soient amendés.

Résolu qu'un droit d'exportation de \$1.00 par tonne soit imposé sur le bois de pulpe.

M. Eddy a déclaré en proposant cette résolution que si le gouvernement veut bien en tenir compte et l'introduire dans le tarif, elle aura certainement pour effet d'attirer de notre côté des capitaux énormes et d'augmenter la population du Canada d'une dizaine de millions de plus d'ici au prochain recensement.

LE YUKON ET SON COMMERCE

(Du *Prix Courant*).

M. Geo. H. Hees, le manufacturier bien connu de Toronto et Président de la Commission des renseignements commerciaux de l'Association des Manufacturiers du Canada, est allé faire un voyage au Yukon, et, à son retour n'a pas manqué d'être interviewé. Il donne sur cette partie éloignée du Canada des renseignements intéressants que nos lecteurs seront certainement heureux de pouvoir lire. Voici comment M. Geo. H. Hees répond aux questions qui lui sont posées sur le Yukon :

“ Je suis allé au Yukon pour mon plaisir et également dans un but commercial ; je voulais voir le pays et examiner aussi les perspectives qui pouvaient s'offrir aux produits canadiens. J'ai visité les criques et les mines, et j'ai rencontré là beaucoup de gens de Toronto qui étaient enthousiastes du pays. Ils s'étaient accoutumés au climat et ils disaient qu'ils pourraient difficilement vivre maintenant dans l'Est tranquille.

La production de l'or, l'année dernière, s'est élevée à \$24,000,000 ; mais M. Senkler, l'Assistant commissaire pour l'or, m'a dit, dans une entrevue, que le gouvernement estimait que la production de l'année prochaine n'excéderait pas \$14,000,000. La raison de cette différence est qu'il ne s'est pas fait, depuis 18 mois, de découverte importante de champ d'or, et, que les vieilles criques et les anciens filons sont épuisés. Il faudrait encore des années, 10 ou 20 ans peut-être, pour épuiser les camps actuellement exploités ; mais il s'en suit, qu'à moins de nouvelles découvertes, la production diminuera d'année en année. On entretient l'espoir de trouver du quartz aurifère.

Dawson City, situé à la base de la montagne Dome, qui s'élève à 2,000 pieds au-dessus de la cité, possède 5,000 habitants, et a deux milles de long sur un mille de large. Le gouvernement a prouvé sa confiance en l'avenir de Dawson en y construisant de grands et solides édifices. Les casernes pour la police montée

sont vastes, commodes, et capables de loger plus de 500 soldats, et que les mines augmentent ou diminuent en importance, Dawson, étant le siège du gouvernement et de la police montée, sera toujours une cité d'importance considérable. Elle est placée à la jonction de la crique Klondyke et de la rivière Yukon. Le Yukon est navigable par bateau de faible tirant d'eau depuis St Michel jusqu'à Whitehorse, c'est à dire sur une distance de 1800 milles. La cité possède quatre églises, plusieurs maisons d'école, toutes bien construites et bien meublées; deux banques qui prêtent à un taux d'intérêt de 12 pour cent par an; deux théâtres, et de nombreuses salles de danse où se donnent diverses attractions. On y supprimait dernièrement le jeu, et Dawson est la localité du Canada la plus ordonnée et la plus tranquille.

Interrogé au sujet de l'invasion commerciale américaine, M. Geo. H. Hees dit: "La plupart des commerçants sont américains: ils sont arrivés dès les premiers jours, et ils ont des ramifications avec des maisons d'affaires des Etats-Unis. Ils obtiennent naturellement leurs marchandises des jobbers, là où ils sont le mieux connus. Ils ont pu obtenir les prix des voyageurs de commerce pour tout ce qu'ils pouvaient vendre, et la petite affaire de 35 pour cent de droits de douane les laissait parfaitement indifférents. Mais maintenant, les jobbers de Vancouver et de Victoria ont l'œil ouvert sur le commerce de Dawson. Il y a plusieurs compagnies importantes de transport et de commerce à Dawson qui ont de forts stocks. Elles ont des magasins à départements et vendent à peu près tout ce que peuvent demander les citoyens ou les mineurs. Ces compagnies ont leurs propres bateaux et transportent leurs marchandises à Saint-Michel dans ces mêmes bateaux; de là, les transbordent dans de plus légères embarcations qui montent jusqu'à Dawson. Elles économisent par ce moyen les taux excessivement élevés de transport par voie de Skagway, Alaska, par le Whitehorse et le chemin de fer du Yukon, de là par le Yukon à Dawson, frais que le petit commerçant est obligé de payer pour le transport de ses marchandises.

Le gouverneur Ross m'a déclaré qu'il y a un an environ, on achetait dans l'Est pour \$1.00 ce qui aurait valu \$6.00 à Dawson; mais dernièrement, en examinant quelques factures, il a trouvé que la différence serait à peu près de \$1.00 à \$4.50. Au Klondyke, on n'emploie pas de pièces de monnaie moindres que 25c. Les trois journaux quotidiens, plus petits que nos journaux quotidiens à 1c, se vendent 25c chaque, \$4.00 par mois, \$40.00 par année, payable d'avance. Toutes les boissons douces ou spiritueuses, 25c; mais toutes les liqueurs mélangées 50c. Les mauvais cigares,

25c, ou trois passables pour \$1. Un avocat en vue me disait qu'il croyait avoir passé la période de surprises à propos des prix payés à Dawson, mais le matin, quand on lui avait demandé 25c pour une paire de lacets de chaussures ordinaires, il avait cru le prix un peu salé. Les loyers sont très élevés. Un bureau qu'on loue à Toronto pour \$30 par mois se loue \$130 à Dawson. Les petites boutiques paient de \$10 à \$20 par jour d'avance. Les filles de table gagnent \$100 par mois, et les servantes des maisons privées de \$75 à \$125 par mois. Les dépenses d'hôtel sont plus raisonnables. Une petite chambre \$2.50 par jour, le déjeuner ou lunch 75c, et le dîner \$1; les repas sont meilleurs qu'on ne pourrait s'y attendre dans les circonstances. Les salles d'échantillons coûtent de \$5.00 à \$10.00 par jour; le transport des bagages \$1.00 par paquet.

Il y a actuellement à Dawson beaucoup plus d'ouvriers qu'il n'est nécessaire, et qui sont prêts et désireux de se mettre au travail. Je me suis laissé dire qu'il y avait 10 postulants pour toute place vacante, et encore, bateau après bateau amènent de nouveaux aventuriers, presque journellement, pour augmenter la foule des gens sans travail. Quand on connaît ces conditions, et qu'on voit dans presque tous les numéros des journaux de Seattle, San Francisco et autres endroits, les récits merveilleux du Klondyke, on ne peut que rendre responsables les compagnies de transport de ces histoires alléchantes. Dawson est à environ 4,500 milles de Toronto, de St Michel à Vancouver il y a à peu près 1,400 milles. Le Yukon est navigable par bateaux de faible tirant d'eau, sur un parcours de 1,760 milles. Le coût d'un voyage de deux mois peut varier de \$500 à \$600.

Dawson est à un peu plus d'un degré du Cercle Arctique, et quand, en juin, M. Hees s'y trouvait, il faisait presque aussi jour à minuit qu'à midi. Les salons, les restaurants, les magasins de fruits restaient ouverts toute la nuit, et les jeux du dehors, tels que le cricket et le tennis s'y jouaient souvent après minuit.

REVUE COMMERCIALE

Montréal, 15 août, 1902.

La conférence des premiers ministres coloniaux a eu lieu, et n'a abouti, comme nous l'avions prévu, à aucun résultat pratique, sauf sur un point ou deux, qui ont une grande importance pour les colonies, mais n'intéressent pas la politique économique internationale de l'Angleterre. On s'est mis d'accord, assure-t-on, sur la subvention à payer, partie par le Canada et partie par l'Angleterre, à une ligne de vapeurs rapides—de 20 à 23 nœuds—entre le port le

plus à l'ouest de l'Irlande et le port le plus à l'est du Canada. La subvention qui dépassera peut-être un million de dollars par année, sera payée : les deux tiers par le Canada et l'autre tiers par le gouvernement anglais. Deux offres sérieuses ont été faites pour cette ligne : l'une par le Pacifique Canadien et l'autre par les compagnies de navigation Allan et Elder Dempster, deux des principales lignes fréquentant les ports canadiens. Ces deux offres provenant d'institutions ayant les moyens financiers nécessaires, sont certainement les plus avantageuses que le gouvernement ait reçues jusqu'ici ; et si l'une ou l'autre est acceptée, on peut compter qu'elle sera exécutée ; car, ni d'un côté ni de l'autre on n'aura besoin de chercher du capital en dehors, ce qui a été la cause de l'insuccès des tentatives faites jusqu'à ce jour.

La question du tarif préférentiel a été discutée ; mais la divergence des opinions était telle qu'on a cru mieux faire de la laisser pour de futures discussions.

M. Laurier sort donc de la conférence avec les mains libres et s'il revient à Paris, comme il l'a promis, il ne sera gêné par aucun autre engagement envers qui que ce soit. On a annoncé son arrivée à Paris pour le 20 courant.

Il a été aussi décidé que le Canada subventionnerait une ligne directe entre un de ses ports de l'Atlantique et la colonie du Cap de Bonne Espérance. On espère placer, tant au Cap, que dans les nouvelles possessions de l'Orange et du Transvaal, les produits canadiens similaires à ceux que les Etats-Unis y placent déjà en grande quantité : bois, farines, beurre et fromage, machines agricoles, etc. On ne sait pas encore si ces colonies du Sud-Africain accorderont un tarif de faveur aux produits canadiens ; on peut cependant présumer qu'il sera fait quelque chose dans cette direction, ce qui serait la justification d'une subvention qui, dans les conditions actuelles, pourrait guère suffire à créer un mouvement commercial de quelque importance entre des pays si éloignés et en face de concurrents sérieux tant d'Europe que d'Amérique.

Le rapport de la Chambre de Commerce du District de Montréal, que nous reproduisons dans une autre colonne, donne l'impression que la convention franco-canadienne a été plus favorable aux intérêts français qu'aux intérêts canadiens. Le rapporteur lui-même, un ancien ministre fédéral, ne nous a pas caché que c'était son opinion. Il a eu soin d'ailleurs, de présenter sa statistique de façon à produire la même impression. Aussi, il ne donne pas les chiffres des exportations avant le traité, et il attribue aux effets

de la convention l'accroissement remarquable des importations de France.

Or il est facile de constater, si l'on veut entrer dans le détail des articles importés, que l'augmentation des importations françaises au Canada porte presque exclusivement sur des articles qui ne figurent pas à la convention, et entr'autres, les peaux de mouton, les lainages, la laine brute, les sucres, etc. Parmi les articles dégrevés par la convention, les vins ont seul donné une augmentation sensible ; les autres articles sont ou stationnaires ou en recul.

Comme le dit si bien M. le Consul général de France, dans les conclusions de son rapport que nous citons aussi, les importations françaises ont augmenté, parce que les négociants français les ont poussées avec persistance et énergie, par un travail personnel, qui a vaincu les obstacles. Tandis que, en dehors de deux ou trois maisons canadiennes qui se sont fait une clientèle sérieuse en France et la gardent, les négociants du Canada se sont contentés d'écrire ou même d'attendre qu'on leur demande leur marchandise.

Il est juste d'ajouter aussi que le commerce français a, pour se guider, les avis d'un consul général travailleur et dévoué à sa mission, sans oublier ceux de notre compagnie qui n'a jamais laissé passer l'occasion de signaler les affaires à faire au Canada ; tandis que le commerce canadien n'a personne, jusqu'ici, en France, qui puisse lui rendre les mêmes services.

Le commerce extérieur du Canada n'a pas diminué d'activité, depuis notre dernière revue. Notre port est encore un des mieux partagés parmi les ports de l'Atlantique, sous le rapport du mouvement des vapeurs et du fret. A l'intérieur, c'est la morte saison ; et quoique l'été soit toujours plutôt froid et humide, c'est le temps où le commerce, comme les professions libérales et l'industrie, s'arrache aux affaires pour aller goûter le plaisir de la campagne, des Eaux ou des Bains de mer. La consommation, il est vrai se poursuit sans relâche et la distribution n'est que retardée ; il faudra regagner le temps perdu dès le mois prochain.

Si nous ne craignons de rendre jaloux les employés de commerce de France, nous noterions que les magasins de gros de Montréal sont fermés, non seulement le dimanche tout entier, mais pendant l'été, le samedi à partir de midi ou d'une heure.

Nos récoltes, au Canada, sont plus tardives qu'en France ; cette année elles sont encore plus tardives que de coutume, à cause du temps humide et froid qui a régné constamment depuis l'hiver. On achève à peine les foins dans notre région ; on moissonne l'avoine et l'orge. La province d'Ontario a fait ses foins, son avoine, son seigle, son orge et commence la moisson du blé. Au Manitoba, la moisson du blé est commencée dans certaines régions les plus précoces ; elle sera générale dans 8 à 10 jours et jusqu'ici rien n'est venu nuire au progrès des grains ni à leur maturation. On compte cette année une récolte de 50 à 60 millions de minots de blé, soit approvisionnement,

de 18 à 20 millions d'hectolitres. Les autres grains, avoine et orge sont aussi très réussis.

Dans la province d'Ontario, le foin, le blé, l'avoine, ont donné d'excellentes récoltes ; les pois ont fourni un bon rendement, mais la première qualité, le pois No 1 est rare, et l'on constate plus souvent que jamais la présence d'une larve qui ronge le grain et le rend impropre à la consommation humaine.

Dans la province de Québec, les récoltes dont on désespérait presque, se sont considérablement améliorées. Le foin a été très abondant ; mais les pluies ayant gêné la rentrée, le foin de première qualité sera assez rare ; le bon No 2 ne sera pas non plus en quantité excessive car une partie a dû être engrangée trop humide et chauffera en meules ou en bottes, tandis qu'une autre partie aura été fauchée trop mûre.

L'avoine est également abondante, mais les battages n'ont pas encore été assez suivis pour qu'on puisse juger de la qualité. Les pommes de terre et les pois promettent un rendement moyen ou à peu près.

Mais l'industrie laitière a été favorisée dans Québec et dans Ontario par les conditions mêmes qui mettaient en péril les autres récoltes ; l'humidité et la fraîcheur. Aussi a-t-on fabriqué une quantité énorme de beurre et de fromage et ces denrées ont eu un excellent marché toute la saison. De ce chef l'agriculture des deux provinces recevra de quoi compenser amplement tout déficit qui pourrait exister dans les autres produits de la ferme.

En résumé le Canada va se trouver cet automne avec une production agricole au moins égale à celle de l'année dernière et, comme le commerce et l'industrie du Canada dépendent absolument de la prospérité de l'agriculture, on peut dire qu'ils sont à peu près certains d'un avenir favorable et avantageux dès que la saison d'automne sera venue.

Malgré les belles apparences de la récolte, le blé de Manitoba se tient ferme.

La quantité de vieux blé disponible, tant dans les entrepôts qu'en culture est très restreinte ; les grandes minoteries ont l'œil sur ce stock et elles le tiennent à des prix qui tentent moins les acheteurs étrangers, lesquels espèrent pouvoir acheter des blés nouveaux à meilleur compte. On tient les blés No 1 du nord de Manitoba à 74 cents à flot. Fort William, ce qui représente 82c. à Montréal, soit 16 fr. 50 franco-bord les 100 Kilos. Les blés d'Ontario de 1901 ne sont plus cotés et les nouveaux ne le sont pas encore.

L'avoine disponible est chère encore, mais baisse peu à peu. Il y a déjà des offres d'avoine nouvelle livrable en Septembre à la parité de 38c. le minot franco bord Montréal soit 12 frs 75 les 100 Kilos ; et pour livraison prompte, on demande 39c. le minot 13 frs. 08 les 100 Kilos. Les pois nouveaux No 2 valent nominalement 80c. franco bord Montréal, livraison en Septembre, soit 15 frs. 20 les 100 Kilos. Les pois No 1 et les haricots ne sont pas encore cotés. Le seigle est offert à 51c. le minot, gare de départ et l'orge à 45 cents soit à la parité de 12 frs. pour le seigle et 12 frs. 45 pour l'orge par 100 Kilos. franco bord à Montréal.

Les farines donnent lieu à quelques affaires d'importation en Angleterre, et les efforts des menniers sont dirigés en ce moment vers le marché de l'Afrique du sud ou l'établissement d'une nouvelle ligne de vapeurs directs leur crée une situation de plus favorables. Les prix sur place sont stationnaires.

Les foins de première et de seconde qualité ont une demande active pour les Etats-Unis et les prix en restent fermes à raison des conditions exposées plus haut. On cote actuellement de \$8.50 pour No 1, \$7.50 pour No 2 et \$7.25 pour mélange de trèfle, par wagon complet (10 tonnes) en gare ou à quai, Montréal.

Les laines et les peaux vertes n'ont pas varié. Le bétail pour l'exportation se vend encore des prix très élevés : 5½ à 6c la livre sur pied ; mais avec tendance à baisser. Les moutons sont à des prix plus raisonnables, 3½ à 3¾c la livre sur pied. Le porc et ses produits se tiennent toujours très chers.

REVUE FINANCIÈRE

La prospérité générale du pays se reflète dans la situation financière ; nos banques ont tous leurs fonds activement employés à des taux variant de 5 p. c. pour les avances sur titres, remboursables à demande, à 6 p. c. pour l'escompte des effets de commerce de tout repos. Les prêts hypothécaires rapportent 5 à 6 p. c.

Le marché des valeurs mobilières est actif ; à la bourse, les valeurs des aciéries viennent encore de monter ; l'une d'elles, l'action ordinaire de la Dominion Iron & Steel Company (de Sydney N. E.) a gagné 25 p. c. depuis un mois. Les autres valeurs industrielles, les actions des tramways, des banques et des chemins de fer se cotent à une capitalisation du dividende à 4 ou 4½ p. c.

Le change sur Londres est ferme. Les banques vendent leurs traites à 60 jours à \$1.86½ et à vue, \$1.88½ ; transferts par le cable \$2.88½. Les traites documentaires à 60 jours se vendent \$4.82½ et à 3 jours \$4.85.

Les chèques sur Paris valent de 5 fr. 15 à 5 fr. 16½. Les chèques sur New-York font ½ p. c. de prime.

Température du mois de Juillet 1902.

Relevée par M. de Meslé, opticien, à Montréal, rue Notre Dame, 1628.

| Juil. Fahrenheit | | Centigrade | | Juil. Fahrenheit | | Centigrade | |
|------------------|-----------|------------|------|------------------|-----------|------------|-----------|
| Date | Max. Min. | Max. Min. | Date | Max. Min. | Max. Min. | Date | Max. Min. |
| 1 | 77 58 | 25 14.5 | 17 | 64 54 | 18 12.5 | | |
| 2 | 78 59 | 26 15 | 18 | 76 60 | 24.5 16 | | |
| 3 | 70 59 | 21.5 15 | 19 | 71 61 | 23.5 16.5 | | |
| 4 | 77 61 | 25 16.5 | 20 | 76 64 | 24.5 18 | | |
| 5 | 80 63 | 27 17.5 | 21 | 66 58 | 19 14.5 | | |
| 6 | 70 58 | 21.5 14.5 | 22 | 70 59 | 21.5 15 | | |
| 7 | 76 64 | 24.5 18 | 23 | 72 58 | 22.5 14.5 | | |
| 8 | 85 66 | 29.5 19 | 24 | 79 62 | 26.5 17 | | |
| 9 | 79 62 | 26.5 17 | 25 | 80 63 | 27 17.5 | | |
| 10 | 75 61 | 24 16.5 | 26 | 79 65 | 26.5 18.5 | | |
| 11 | 76 59 | 24.5 15 | 27 | 77 62 | 25 17 | | |
| 12 | 79 61 | 26.5 16.5 | 28 | 81 64 | 27.5 18 | | |
| 13 | 82 62 | 28 17 | 29 | 84 67 | 29 19.5 | | |
| 14 | 83 65 | 28.5 18.5 | 30 | 82 66 | 28 19 | | |
| 15 | 74 60 | 23.5 16 | 31 | 88 67 | 31.5 19.5 | | |
| 16 | 71 56 | 22 13.5 | | | | | |

PETIT COURRIER

Demande d'Agents ou Représentants au Canada.

M. Léon Warengem, de Lannion (Côtes-du-Nord) demande négociant pour la vente de "l'Elir d'Amérique".

M. A. Demange, viticulteur 8 rue Arago, Alger, demande représentants au Canada pour la vente des vins de ses vignobles algériens.

MM. Chemineaud Frères, à Jarnac-Cognac, eaux-de-vie.

MM. Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

M. Martin Bousuge, fils de Narbonne, demande agent pour vendre ses vins au Canada.

La maison A. Magnier & Cie, de Blanzac-sur-Cognac, demande un représentant pour la vente au Canada de ses eaux-de-vie.

Mme Veuve A. Fieux, grands vins mousseux, Lons-le-Saulnier (Jura).

M. Henri Darviot, vins de Bourgogne, Beaune (Côte-d'Or).

M. Alfred Lequeux, vins de Champagne, Châlons-sur-Marne (Marne).

L. de Guinefolaud, eau-de-vie de Cognac et fines Champagnes à Angoulême (Charente).

G. Ranson & Cie, à Jarnac (Charente), vieilles eaux-de-vie de Cognac.

M. P. Bourson, 5 rue St-Joseph à Paris, demande agent pour tout le Canada pour la vente des soieries et rubans de Lyon.

Pierre Germain, seul successeur de la maison Poulet Père et Fils, fondée en 1747, Grands vins de Bourgogne à Beaune (Côte-d'Or) France.

UN NOUVEAU JOURNAL

L'HISTOIRE DU MONDE, journal-revue hebdomadaire, sans opinion, à 0 fr. 20, 16 pages, 28 x 38, reproduits tous les articles intéressants et inédits, quels qu'ils soient, recueillis tous les jours dans les journaux, sans distinction de genre ni d'opinion.

Cette revue ne reproduit que les articles qui n'ont été publiés que par un seul journal; on lit donc tous les journaux en un seul.

Sur un beau papier, impression soignée, ces 52 numéros, reliés à la fin de l'année, forment une collection superbe qui constitue l'histoire du monde au jour le jour.

C'est la revue la plus pratique et la moins cher. Chaque abonné y trouve groupés toutes sortes de documents curieux.

S'adresser 47 faubourg Montmartre, Paris.

OFFRES DE REPRESENTATION AU CANADA

M. Jules Pony, 1132 ave Ste-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada.

OFFRES DE REPRESENTATIONS EN FRANCE

M. Durand, fils aîné, représentant commissionnaire, boulevard Ondinot, 21 à Oran (Algérie) pouvant fournir d'excellentes références, demande à représenter pour Oran (Algérie) des maisons du Canada faisant l'exportation des farines et autres produits.

M. Raphaël Michel, 11 rue du Muguet, à Marseille, offre ses services, comme agent commercial, aux exportateurs et importateurs canadiens. Spécialité: Articles d'alimentation. Références à disposition.

M. Victor Guédé, pelleteries et fourrures, 9 rue Bailif, à Paris, désire entrer en relation avec des maisons du Canada pour la consignation ou la représentation de tous articles de pelleteries brutes ou apprêtées pouvant s'employer en fourrures. Références sur demande.

Le journal *Le Bois*, 26 rue Canmartin à Paris, demande des correspondants pouvant livrer des bois en France.

M. G. Seullier, 122 avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine, sollicite représentation de maisons canadiennes désireuses de traiter des affaires sur le marché de Paris.

La maison Marchand-Duvigneau et Cie, rue du Pont de la Mousque, 32, à Bordeaux, demande à représenter sur la place de Bordeaux des maisons canadiennes se livrant à l'exportation.

M. Pascal Garcin, 1 rue de l'Abbé de l'Épée, à Marseille, se chargerait de l'agence, pour la France, de bonnes maisons canadiennes.

M. A. Boivin, représentant de grandes maisons et fabriques européennes, se chargerait de l'agence, pour l'Amérique du Sud, d'une bonne maison canadienne.

L'adresse de M. A. Boivin est: Calle Independencia 1778 à Buenos-Ayres (République Argentine).

M. A. Weisenthanner, 168 rue St-Maur, à Paris (succursale à New-York) demande l'agence de maisons canadiennes.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone, à Bordeaux, demande à représenter en France des maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

M. Vianney, 14 rue Paradis, Marseille, demande représentation pour la France d'exportateurs et d'importateurs canadiens.

M. Maurice Charotte, 2 rue Gounod, Paris, désire entrer en relations avec maison de Montréal pour l'importation en France de peaux, pelleteries, bois et autres articles du Canada, soit comme représentant, agent ou comme acheteur.

M. A. Mélan, 27 Cours Pierre Puget, Marseille, demande représentations d'exportateurs canadiens

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

| | | | | |
|--------------------------|---|---|---|--------------------|
| Bureau Principal, | - | - | - | MONTREAL |
| Capital autorisé | - | - | - | \$1,000,000 |
| Capital payé | - | - | - | \$18,000 |

BUREAU D'ADMINISTRATION

| | | |
|--------------------------|--|-----------------|
| Monsieur G. N. DUCHARME, | Capitaliste de Montréal. | Président |
| Monsieur G. B. BURLAND, | Président de (Lachine Rapids Hydraulic & Land Company, Ltd.) | Vice-Président. |
| L'HON. LS. BEAUBIEN, | Ex-Ministre de l'Agriculture. | Directeur. |
| Monsieur H. LAPORTE, | de l'Épicerie en gros Laporte, Martin & Cie, Montréal. Echevin et Président du Comité des Finances de la Cité. | Directeur. |
| Monsieur S. CARSLY, | de la grande Maison "Carsley, Montréal". | Directeur. |

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| Monsieur TANCREDE BIENVENU, | Gérant-Général |
| Monsieur A. S. HAMELIN. | Auditeur |

SUCCURSALES

| |
|---|
| MONTREAL: 316 Rachel, coin St-Hubert; 271 Roy, St-Louis de France |
| 1133 Ontario, coin Panet. |
| Plessisville, P. Q. D'Israeli, P. Q. St-Anselme, P. Q. St-Guillaume, P. Q. Pierreville, P. Q. |

BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS

Département d'Épargne

| | | |
|-----------------------------------|--|----------------------|
| SIR ALEXANDRE LACOSTE, | Juge en Chef du Banc du Roi. | Président. |
| L'HON. J. G. LAVIOLETTE, | Ex-Conseiller Législatif. | Vice-Président. |
| L'HON. N. C. CORMIER, | Conseiller Législatif, Industriel de Plessisville. | Commissaire-Censeur. |
| Monsieur S. HAMELIN, | Auditeur et Com.-Censeur, Ancien Associé de la Maison Hudon, Hébert & Cie de Montréal. | |
| Monsieur ALBERT LUSSIER, | Commissaire-Censeur, Ex-Député de Verchères, Seigneur de Varennes. | |
| Monsieur le Dr. E. P. LACHAPELLE, | Com.-Censeur, rue Sherbrooke, Montréal. | |

Intérêt de 3 pour cent payé sur dépôts.

Attention toute particulière aux collections reçues de pays étrangers.